### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

## **ADMINISTRATION**

# AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa Institut national du cancer

# Décision du 29 juin 2016 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR: AFSX1630552S

Le président de l'Institut national du cancer,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,

Vu le décret du 27 juin 2016 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer;

Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 6 août 2013, et notamment l'article 11;

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'INCa du 26 février 2016,

#### Décide:

M. Dimitri TATE, responsable du service web et rédaction, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants, dans la limite des attributions du service:

- 1. Dans le cadre de la commande publique:
- l'ensemble des actes juridiques et matériels relatifs aux achats d'un montant strictement inférieur à 25 000 € (HT);
- les certificats de service fait, jusqu'à 25 000 € (HT).
- 2. Dans le cadre des frais de mission et déplacement:
- les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs;
- les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur;
- les états de frais d'un collaborateur.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature. Elle prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire. Elle est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 29 juin 2016 en 3 exemplaires.

Le président, N. Ifrah